

Augmentation des tarifs de l'électricité : Une décision injustifiée et préjudiciable pour les ménages

La Confédération Syndicale des Familles (CSF) exprime son vif mécontentement à l'annonce de la nouvelle augmentation des tarifs de l'électricité, faite par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie.

Alors que le coût du tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE) a déjà connu une hausse dépassant les 30 % au cours des deux dernières années, il est consternant d'apprendre que les factures d'électricité des particuliers connaîtront une hausse supplémentaire de 8,6 % pour les tarifs de base et de 9,8 % pour les tarifs heures pleines / heures creuses, dès le début du mois de février 2024.

Cette augmentation est la conséquence du retour d'une taxe sur le coût de l'électricité, suspendue depuis deux ans en raison de la flambée des prix de l'énergie. La CSF condamne cette décision, d'autant plus que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ne préconise pas de hausse des tarifs de l'énergie. Au contraire, la CRE annonce une baisse du prix du Mégawattheure au 1er février 2024, contredisant ainsi la logique de cette augmentation.

Cette mesure est particulièrement malvenue, surtout dans le contexte continu d'une inflation persistante à laquelle les Français font face. Selon les dernières données de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), 26 % des Français déclarent avoir eu froid durant l'hiver 2022 / 2023 (dont 42 % d'entre eux pour des raisons financières). De nombreux ménages ont déjà du mal à faire face aux dépenses énergétiques, avec des conséquences directes sur le pouvoir d'achat et la précarité énergétique.

Cette augmentation va également à l'encontre des engagements affichés du gouvernement, tant en termes de pression fiscale sur les classes moyennes et populaires que de transition écologique. En effet, la transition énergétique, axée sur l'électrification des usages, risque d'être mal perçue par les familles en raison de l'augmentation des prix de l'électricité.

La CSF s'inquiète de cette décision et demande au gouvernement de renoncer à ce projet d'augmentation tarifaire, soulignant son caractère antisocial et contraire aux impératifs écologiques.

Retrouvez ce communiqué de presse sur notre site web : <https://www.lacsf41.org/>

La Confédération Syndicale des Familles

Bureau - 17 rue Roland Garros 41000 BLOIS

Pour nous joindre :

Présence au bureau du mardi au vendredi de 8h à 12h

Par courrier à adresser : au 17 rue Roland Garros 41 000 Blois

Par mail : udcsf41@la-csf.org

Par téléphone : 09 86 54 35 45 ou **par portable** : 06 61 56 42 86

Permanence tous les lundis en période scolaire de 9h30 à 12h : Espace Mirabeau à Blois